

DATE DU DÉPÔT : _____

NUMÉRO DU DÉPÔT : _____

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS

auxquelles seront adjugées en l'audience des saisies immobilières du **TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS**, séant dite ville au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, les biens et droits suivants :

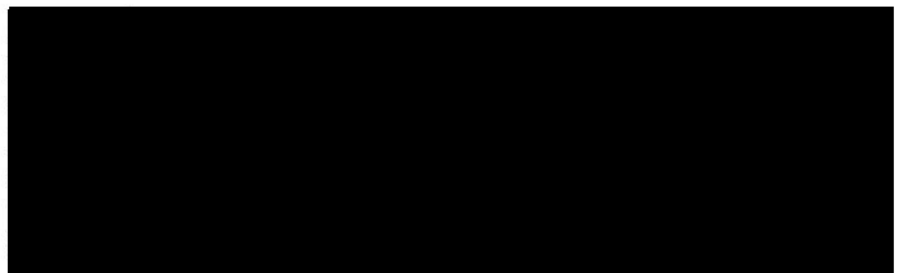
EN UN SEUL LOT :

Dans le premier bâtiment sur cour, au premier étage, à droite, un **APPARTEMENT**.

Dans un ensemble immobilier sis **36 rue Nollet – 75017 PARIS**.

QUALITÉ DES PARTIES

Aux requête, poursuites et diligences du :



Ayant pour Avocat constitué Maître Isabelle SIMONNEAU, Membre de la SELARLU IS AVOCAT, Avocat Associé au Barreau de Paris, demeurant 30 Avenue du Président Kennedy (75016) PARIS, Avocat qui est constituée à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites.

Contre :

La société dénommée ■■■ ■■■■ Société Civile Immobilière immatriculée sous le numéro ■■■ ■■■ ■■■ au RCS de PARIS, dont le siège social est sis ■■ ■■ ■■■■■■ – ■■■■■■ prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Partie saisie

FAITS ET ACTES DE LA PROCÉDURE

***EN VERTU de la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre LE BOUFFO, Notaire Associé à PARIS (75), en date du 4 juillet 2013**, contenant vente au profit de la société dénommée ■■■ ■■■■ et prêts à cette dernière par le ■■■■■■ ■■■■■■ ■■ ■■■■■■ ■■■■ :

- ✓ d'un montant de 110.000,00 euros (PRÊT MODULABLE n° 30066 10741 00020109002), garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers prise le 12 juillet 2013 volume 2013 V numéro 1128 au Service de la Publicité Foncière de PARIS 9 et d'un avenant en date du 3 mai 2020.
- ✓ d'un montant de 10.000,00 euros (PRÊT MODULABLE n° 30066 10741 00020109001), garanti par une inscription d'hypothèque conventionnelle prise le 12 juillet 2013 volume 2013 V numéro 1129 au Service de la Publicité Foncière de PARIS 9 et d'un avenant en date du 3 mai 2020.

De quatre lettres de mise en demeure adressées en recommandé avec accusé de réception en date des 13 mars, 17 avril, 16 juin et 6 juillet 2023 par le ■■■■■■ ■■■■■■ ■■ ■■■■■■ ■■■■ à la société dénommée ■■■ ■■■■

D'un courrier en date du 18 septembre 2023 en recommandé avec accusé réception par le ■■■■■■ ■■■■■■ ■■ ■■■■■■ ■■■■ à la société dénommée ■■■ ■■■■ prononçant la déchéance du terme suivi d'un courrier simple.

Le poursuivant a, suivant exploit de la SELARL KSR & Associés, Commissaires de Justice à ROSNY SOUS BOIS (93), en date du 2 novembre 2023 fait notifier commandement avec sommation à la société dénommée BVL2 d'avoir à lui payer dans un délai de huit jours, les sommes suivantes :

QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS ET TRENTÉ TROIS CENTIMES (80.374,33 EUROS) selon décomptes arrêtés en date du 18 septembre 2023 se décomposant comme suit :

I/ PRÊT N° 30066 10741 00021546002 POUR UN MONTANT PRINCIPAL DE 110.000,00 EUROS :

Capital

- Solde dû au 06.07.2023	68.675,02 €
Sous-total capital	68.675,02 €

Intérêts

- Solde dû au 06.07.2023	1.118,86 €
- Courus au taux de 3,450 % du 07.07.2023 au 18.09.2023	480,35 €
Sous-total intérêts	68.675,02 €

Assurance

- Solde dû au 06.07.2023	141,31 €
Sous-total assurance	141,31 €

Indemnité conventionnelle	3.318,75 €
---------------------------	------------

Non compris les intérêts au taux de 3,450 % majorés de 3 points, soit 6,450 % et l'assurance à compter du 19.09.2023 jusqu'à la date effective du Paiement, les frais de recouvrement	MÉMOIRE
---	---------

TOTAL DÛ SAUF MÉMOIRE	73.734,29 €
----------------------------------	--------------------

**II/ PRÊT N° 30066 10741 00021546001 POUR UN
MONTANT PRINCIPAL DE 10.000,00 EUROS :**

Capital

- Solde dû au 06.07.2023	6.201,46 €
--------------------------	------------

Sous-total capital	6.201,46 €
--------------------	------------

Intérêts

- Solde dû au 06.07.2023	82,95 €
--------------------------	---------

- Courus au taux de 3,450 % du 07.07.2023 au 18.09.2023	43,38 €
--	---------

Sous-total intérêts	126,33 €
---------------------	----------

Assurance

- Solde dû au 06.07.2023	10,56 €
--------------------------	---------

Sous-total assurance	10,56 €
----------------------	---------

Indemnité conventionnelle	301,69 €
---------------------------	----------

Non compris les intérêts au taux de
3,450 % majorés de 3 points, soit
6,450 % et l'assurance à compter du
19.09.2023 jusqu'à la date effective du
Paiement, les frais de recouvrement

MÉMOIRE

**TOTAL DÛ
SAUF MÉMOIRE**

6.640,04 €

**TOTAL GÉNÉRAL
AU 18.09.2023**

80.374,33 €

Sous réserve et sans préjudice de tous autres dus, droits et actions, frais et accessoires non comptabilisés, des intérêts sur intérêts en cours, de tous autres frais et légitimes accessoires, offrant tout détail et liquidation en cas de règlement immédiat, et en tenant compte de tous acomptes qui auraient pu être versés.

Sous réserve de meilleure liquidation et tous autres dus.

Avec avertissement qu'à défaut de paiement desdites sommes dans un délai sus-visé, la procédure à fin de vente de l'immeuble se poursuivra et qu'à cet effet le débiteur sera assigné à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

Ledit commandement contenant en outre toutes les énonciations prescrites par la loi et notamment les mentions prévues par l'article R 321-3 du Code des procédures civiles d'exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié au Service de la Publicité Foncière de PARIS 1, le 30 novembre 2023, volume 2023 S, numéro 160
--

***Le Service de la Publicité Foncière de PARIS 1 a délivré le 30 novembre 2023 l'état hypothécaire ci-annexé certifié à la date de publication du commandement de payer valant saisie**

(cf. état hypothécaire ci-annexé)

Demande de renseignements pour la période à compter du 1 ^{er} janvier 1956		IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR			
à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés. (voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs). Service de publicité foncière : PARIS 1		Identité ¹ : Maître Isabelle SIMONNEAU			
		Adresse : Avocat 30 Avenue du Président Kennedy 75016 PARIS			
		Courriel ² :			
		Téléphone : 230290 - CIC / SCI BVL2 PRETS 01 ET 02 - BIEN RUE NOLLET 7 À PARIS , le 28 / 11 / 2023			
		Signature (obligatoire) :			
IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.					
N°	Personnes physiques : Nom (en majuscules) Personnes morales : Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Surnom(s)	Date et lieu de naissance NN / MM / AAAA		
1					
2					
3					
DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'Etat - art. 8-I et 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.					
N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété	
1	PARIS (75017)	CO n° 89		14	
2					
3					
4					
5					
PÉRIODE DE DELIVRANCE					
CAS GÉNÉRAL Période allant du 1 ^{er} janvier 1956 ¹ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.					
CAS PARTICULIER Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser : - le point de départ (date postérieure au 1 ^{er} janvier 1956) : ____ / ____ / ____ - le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes) Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? ☐ (si oui, cochez la case)					
¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel. ³ Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.					

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	1	x 12 € =	12 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 2 €
		TOTAL =	14 €

MODE DE PAIEMENT	
☐ Carte bancaire	☐ Virement
☐ Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public	
☒ Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €)	☐ Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :	
☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles	
☐ défaut ou insuffisance de provision	
☐ demande non signée et/ou non datée	
☐ autre :	
Le ____ / ____ / ____	<i>Le comptable des finances publiques, Chef du service de publicité foncière</i>

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

PARIS 1

Demande de renseignements n° B214P01 2023F2440
déposée le 30/11/2023, par la Société IMMOLEGA SARL

Réf. dossier : CDT DE [REDACTED]

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1973 au 29/11/2023 (date de mise à jour fichier)
[x] il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formattés figurant sur les 3 faces de copies ci-jointes,
[x] il n'existe que les 9 formattés indiquées dans l'état réponse ci-joint.

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 30/11/2023 au 30/11/2023 (date de dépôt de la demande)
[x] il n'existe qu'1 formatté indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A PARIS 1, le 01/12/2023
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Ddier AFOLD

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données
vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

1

Demande de renseignements n° B214P01 2023F2440

2 B214799 000001 34676 0000 R

2 1 2 3 4 5 6 7 8 9
N O P Q R S T U V W X Y Z

COMMUNE : **PARIS 47** 1703

SECTION **CO** du PLAN : **89** - RUE : **NOLLET**

N° **36**

1 - RESUME DE L'IMMEUBLE

Bâtiement au n° 101 rue de la République d'1 ét. de 10 m. de haut. et de 10 m. de large. Sous de terre de 1 m. de haut. et de 1 m. de large. Bâtiement d'1 ét. de 10 m. de haut. et de 10 m. de large. Bâtiement d'1 ét. de 10 m. de haut. et de 10 m. de large. Bâtiement d'1 ét. de 10 m. de haut. et de 10 m. de large.

II - LOTISSEMENT (conservation de l'ancien plan)

N°	Superficie	Contenance	Superficie	Contenance	Superficie	Contenance	Superficie	Contenance
1	100	100	100	100	100	100	100	100
2	100	100	100	100	100	100	100	100
3	100	100	100	100	100	100	100	100
4	100	100	100	100	100	100	100	100
5	100	100	100	100	100	100	100	100
6	100	100	100	100	100	100	100	100
7	100	100	100	100	100	100	100	100
8	100	100	100	100	100	100	100	100
9	100	100	100	100	100	100	100	100
10	100	100	100	100	100	100	100	100
11	100	100	100	100	100	100	100	100
12	100	100	100	100	100	100	100	100
13	100	100	100	100	100	100	100	100
14	100	100	100	100	100	100	100	100
15	100	100	100	100	100	100	100	100
16	100	100	100	100	100	100	100	100
17	100	100	100	100	100	100	100	100
18	100	100	100	100	100	100	100	100
19	100	100	100	100	100	100	100	100
20	100	100	100	100	100	100	100	100
21	100	100	100	100	100	100	100	100
22	100	100	100	100	100	100	100	100
23	100	100	100	100	100	100	100	100
24	100	100	100	100	100	100	100	100
25	100	100	100	100	100	100	100	100
26	100	100	100	100	100	100	100	100
27	100	100	100	100	100	100	100	100
28	100	100	100	100	100	100	100	100
29	100	100	100	100	100	100	100	100
30	100	100	100	100	100	100	100	100
31	100	100	100	100	100	100	100	100
32	100	100	100	100	100	100	100	100
33	100	100	100	100	100	100	100	100
34	100	100	100	100	100	100	100	100
35	100	100	100	100	100	100	100	100
36	100	100	100	100	100	100	100	100
37	100	100	100	100	100	100	100	100
38	100	100	100	100	100	100	100	100
39	100	100	100	100	100	100	100	100
40	100	100	100	100	100	100	100	100
41	100	100	100	100	100	100	100	100
42	100	100	100	100	100	100	100	100
43	100	100	100	100	100	100	100	100
44	100	100	100	100	100	100	100	100
45	100	100	100	100	100	100	100	100
46	100	100	100	100				

1. CONSTRUCTION DE LA MAISON (Maison)				2. AFFILIATION ET SÉVÉRITÉ ACTUELLE (Maison)		3. CLASSEMENT PRÉSENTIEL ET P. POTENTIELS (Maison)	
N°	Numéros	Bâtiment	États	Nombre de pièces par étage	Observations	Observations	Observations
1	2.8.1.1	1	1	10			
2	2.8.1.2	1	1	10			
3	2.8.1.3	1	1	10			
4	2.8.1.4	1	1	10			
5	2.8.1.5	1	1	10			
6	2.8.1.6	1	1	10			
7	2.8.1.7	1	1	10			
8	2.8.1.8	1	1	10			
9	2.8.1.9	1	1	10			
10	2.8.1.10	1	1	10			
11	2.8.1.11	1	1	10			
12	2.8.1.12	1	1	10			
13	2.8.1.13	1	1	10			
14	2.8.1.14	1	1	10			
15	2.8.1.15	1	1	10			
16	2.8.1.16	1	1	10			
17	2.8.1.17	1	1	10			
18	2.8.1.18	1	1	10			
19	2.8.1.19	1	1	10			
20	2.8.1.20	1	1	10			
21	2.8.1.21	1	1	10			
22	2.8.1.22	1	1	10			
23	2.8.1.23	1	1	10			
24	2.8.1.24	1	1	10			
25	2.8.1.25	1	1	10			
26	2.8.1.26	1	1	10			
27	2.8.1.27	1	1	10			
28	2.8.1.28	1	1	10			
29	2.8.1.29	1	1	10			
30	2.8.1.30	1	1	10			
31	2.8.1.31	1	1	10			
32	2.8.1.32	1	1	10			
33	2.8.1.33	1	1	10			
34	2.8.1.34	1	1	10			
35	2.8.1.35	1	1	10			
36	2.8.1.36	1	1	10			
37	2.8.1.37	1	1	10			
38	2.8.1.38	1	1	10			
39	2.8.1.39	1	1	10			
40	2.8.1.40	1	1	10			
41	2.8.1.41	1	1	10			
42	2.8.1.42	1	1	10			
43	2.8.1.43	1	1	10			
44	2.8.1.44	1	1	10			
45	2.8.1.45	1	1	10			
46	2.8.1.46	1	1	10			
47	2.8.1.47	1	1	10			
48	2.8.1.48	1	1	10			
49	2.8.1.49	1	1	10			
50	2.8.1.50	1	1	10			
51	2.8.1.51	1	1	10			
52	2.8.1.52	1	1	10			
53	2.8.1.53	1	1	10			
54	2.8.1.54	1	1	10			
55	2.8.1.55	1	1	10			
56	2.8.1.56	1	1	10			
57	2.8.1.57	1	1	10			
58	2.8.1.58	1	1	10			
59	2.8.1.59	1	1	10			
60	2.8.1.60	1	1	10			
61	2.8.1.61	1	1	10			
62	2.8.1.62	1	1	10			
63	2.8.1.63	1	1	10			
64	2.8.1.64	1	1	10			
65	2.8.1.65	1	1	10			
66	2.8.1.66	1	1	10			
67	2.8.1.67	1	1	10			
68	2.8.1.68	1	1	10			
69	2.8.1.69	1	1	10			
70	2.8.1.70	1	1	10			
71	2.8.1.71	1	1	10			
72	2.8.1.72	1	1	10			
73	2.8.1.73	1	1	10			
74	2.8.1.74	1	1	10			
75	2.8.1.75	1	1	10			
76	2.8.1.76	1	1	10			
77	2.8.1.77	1	1	10			
78	2.8.1.78	1	1	10			
79	2.8.1.79	1	1	10			
80	2.8.1.80	1	1	10			
81	2.8.1.81	1	1	10			
82	2.8.1.82	1	1	10			
83	2.8.1.83	1	1	10			
84	2.8.1.84	1	1	10			
85	2.8.1.85	1	1	10			
86	2.8.1.86	1	1	10			
87	2.8.1.87	1	1	10			
88	2.8.1.88	1	1	10			
89	2.8.1.89	1	1	10			
90	2.8.1.90	1	1	10			
91	2.8.1.91	1	1	10			
92	2.8.1.92	1	1	10			
93	2.8.1.93	1	1	10			
94	2.8.1.94	1	1	10			
95	2.8.1.95	1	1	10			
96	2.8.1.96	1	1	10			
97	2.8.1.97	1	1	10			
98	2.8.1.98	1	1	10			
99	2.8.1.99	1	1	10			
100	2.8.1.100	1	1	10			

[illegible]

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 29/11/2023

Disposition n° 1 de la formalité B214P09 2007V926 :

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
	ROCCA		
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	DELAGREE	24/08/1945	
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Lot
		PARIS 17	14

Montant Principal : 17.136,14 EUR
Date extrême d'effet : 25/05/2017

Complément : En vertu d'un jugement rendu le 23/03/2004 par le TGI de Paris, rectifié par jugement du 14/12/2004.

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 05/12/2007	Référence d'enlissement : B214P09 2007P6447	Date de l'acte : 30/10/2007
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT LE BOUFFO JEAN-PIERRE / PARIS		

Disposition n° 1 de la formalité B214P09 2007P6447 :

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
	DELAGREE	24/08/1945	
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
	SCI BM 4	495 285 561	
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Lot
		Désignation cadastrale	Volume

Disposition n° 1 de la formalité B214P09 2007P6447 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	PARIS 17	CO 89		14

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Demander EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 105.000,00 EUR

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 05/12/2007	Référence d'enlèvement : B214P09 2007V2052	Date de l'acte : 30/10/2007
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT LE BOUFFO JEAN-PIERRE / PARIS			
Donnicile élu : PARIS EN LETUDE			

Disposition n° 1 de la formalité B214P09 2007V2052 : Privilège de preneur de deniers

Créanciers				Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes			
	BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS			
Débiteurs				
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité
1	SCI BM 4			495 285 561
Immeubles				
Détenteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		PARIS 17	CO 89	
				14

Montant Principal : 105.000,00 EUR Accessoires : 21.000,00 EUR Taux d'intérêt : 4,60 %
Date extrême d'exigibilité : 10/11/2027 Date extrême de défaut : 10/11/2028

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 29/11/2023

Disposition n° 2 de la formalité B214P09 2007V2052 : hypothèque conventionnelle

Créanciers		Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro		BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS		
Débiteurs		Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro		SCI BM 4		495 285 561
Immeubles		Désignation cadastrale		Lot
Débiteurs		PARIS 17 CO 89		14

Montant Principal : 10.000,00 EUR. Accessoires : 2.000,00 EUR. Taux d'intérêt : 4,60 %
Date extrême d'exigibilité : 10/11/2027. Date extrême d'effet : 10/11/2028

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 19/03/2008	Référence de dépôt : B214P09 2008D2435	Date de l'acte : 05/02/2008
Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 31/05/2007 Sages : B214P09 Vol 2007V N° 926			
Rédacteur : NOT LE BOUFFO / PARIS			
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité B214P09 2008D2435 :

Créanciers		Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro		ROCCA		
Débiteurs		Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro		DELAGREE		24/08/1945
Immeubles		Désignation cadastrale		Lot
Débiteurs		PARIS 17 CO 89		14

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 12/07/2013	Référence d'enlèvement : B214P09 2013P3053	Date de l'acte : 04/07/2013
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT LE BOUFFO / PARIS		

Disposition n° 1 de la formalité B214P09 2013P3053 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1	SCI BM 4			495 285 561	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
2	■■■■■			■■■■■	
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	PARIS 17	CO 89		14

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Demander EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit
Prix / Evaluation : 110.000,00 EUR

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 12/07/2013	Référence d'enlèvement : B214P09 2013V1128	Date de l'acte : 04/07/2013
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS		
	Rédacteur : NOT LE BOUFFO / PARIS		
	Domicile élu : PARIS en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité B214P09 2013V1128 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	■■■■■

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 29/11/2023

Disposition n° 1 de la formalité B214P09 2013V1128 :

Propriétaire Immeuble / Contre				Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes				
1					
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		PARIS 17	CO 89		14

Montant Principal : 110.000,00 EUR Accessoires : 22.000,00 EUR Taux d'intérêt : 3,45 %
Date extrême d'exigibilité : 05/06/2033 Date extrême d'effet : 05/06/2034

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 12/07/2013	Référence d'enlissement : B214P09 2013V1129	Date de l'acte : 04/07/2013
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT LE BOUFFO / PARIS			
Domicile élu : PARIS en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité B214P09 2013V1129 :

Créanciers				Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes				
1					
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		PARIS 17	CO 89		14

Montant Principal : 10.000,00 EUR Accessoires : 2.000,00 EUR Taux d'intérêt : 3,45 %
Date extrême d'exigibilité : 05/06/2033 Date extrême d'effet : 05/06/2034

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 29/11/2023

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 18/11/2015	Référence de dépôt : B214P09 2015D7615	Date de l'acte : 18/09/2014
	Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 05/12/2007 Sages : B214P09 Vol 2007V N° 2052		
	Rédacteur : NOT LE BOUFFO / PARIS		
	Domesticité : 		

Disposition n° 1 de la formalité B214P09 2015D7615 :

Propriétaire Immeuble / Contre				
Numero	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité	
1	[REDACTED]		495 285 561	
Immeubles				
Prop.Immu/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		PARIS 17	CO 89	
				14

CERTIFICAT DE DEPOT DU 30/11/2023 AU 30/11/2023

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créateurs/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Immu./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numero d'archivage Provisoire
30/11/2023 D46941	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI COTI ROSNY SOUS BOIS	02/11/2023	CIC [REDACTED]	B214P01 S00160

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 11 pages y compris le certificat.

N° d'ordre : 6	date de dépôt : 12/07/2013 nature de l'acte : VENTE	références d'enlèvement : B214P09 2013P3053	Date de l'acte : 04/07/2013
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 12/07/2013 nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS	références d'enlèvement : B214P09 2013V1128	Date de l'acte : 04/07/2013
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 12/07/2013 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlèvement : B214P09 2013V1129	Date de l'acte : 04/07/2013
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 18/11/2015 nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 05/12/2007 Sages : B214P09 Vol 2007/V N° 2052	références d'enlèvement : B214P09 2015D7615	Date de l'acte : 18/09/2014

Date : 01/12/2023

B214P01 2023F2440

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1973 au 30/11/2023
IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
117	PARIS 17	CO 89		14

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 29/06/2000	références d'enlèvement : B214P09 2000D6235	Date de l'acte : 17/04/2000
	nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 06/02/1997 Sages : B214P09 Vol 1997V N° 338		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 31/05/2007	références d'enlèvement : B214P09 2007V926	Date de l'acte : 24/05/2007
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 05/12/2007	références d'enlèvement : B214P09 2007P6447	Date de l'acte : 30/10/2007
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 05/12/2007	références d'enlèvement : B214P09 2007V2052	Date de l'acte : 30/10/2007
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 5	date de dépôt : 19/03/2008	références d'enlèvement : B214P09 2008D2435	Date de l'acte : 05/02/2008
	nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 31/05/2007 Sages : B214P09 Vol 2007V N° 926		

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**

**PARIS 1
6 RUE PAGANINI
75972 PARIS CEDEX 20
Téléphone : 01 44 64 50 38
Mél. : spl.paris1@dgifp.finances.gouv.fr**

**Société IMMOLEGAL SARL
3 RUE DEL HOTEL DE VILLE
95300 PONTOISE**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de l'cfj pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

De même, la **SELARL KSR & Associés**, Commissaires de Justice à ROSNY SOUS BOIS (93), a fait délivrer à la société dénommée ■■■■■ une assignation à comparaître à l'audience d'orientation du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de **PARIS** pour le :

JEUDI 7 MARS 2024

À 10 HEURES

DÉSIGNATION DES BIENS SAISIS

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de **PARIS, en UN LOT**,

Des biens et droits immobiliers dont la désignation suit, tels qu'ils s'étendent, se poursuivent, se comportent avec toutes leurs aisances et dépendances, droits et facultés y attachés, sans aucune exception ni réserve, désignés au commandement sus-indiqué, savoir :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'un ensemble immobilier sis **36 rue Nollet – 75017 PARIS**, le tout cadastré **section CO numéro 89**, lieudit « 36 rue Nollet » pour 02a 92ca.

LOT NUMÉRO QUATORZE (14) :

Dans le premier bâtiment sur cour, au premier étage, à droite, un **APPARTEMENT** comprenant entrée, une pièce sur première cour, une pièce sur deuxième cour et une cuisine,

Avec droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.
Dans le deuxième bâtiment sur cour: Au sous-sol, une cave numéro 21.

Et les 275 /10.000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.

Observation était ici faite qu'à l'acte reçu par Maître le BOUFFO, le 30 octobre 2007, il a été précisé ce qui suit littéralement:

"Observation étant ici faite que la désignation actuelle est la suivante :

Dans le premier bâtiment sur cour, au premier étage, à droite, un appartement comprenant une entrée, un coin cuisine, un séjour, une chambre, une salle de bains avec wc,

Avec droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.

Dans le deuxième bâtiment sur cour, au sous-sol, une cave numéro 21."

Ainsi au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances et dépendances et tous droits de mitoyenneté y compris les constructions, améliorations et augmentations qui pourront y être faites, sans aucune exception ni réserve.

DESCRIPTION DES BIENS SAISIS

La description des biens et droits immobiliers ci-dessus mis en vente résulte du procès-verbal descriptif établi par la **SELARL KSR & Associés, Commissaires de Justice à ROSNY SOUS BOIS (93)**, en date du 28 novembre 2023 :

(cf. PV descriptif ci-annexé)

OCCUPATION : Le bien est actuellement loué par [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE VINGT-HUIT NOVEMBRE
A 19 H 00
Durée : 2h05

A LA REQUETE DE :

LEQUEL M'EXPOSE :

- Que dans le cadre des actes préparatoires à la vente des biens et droits immobiliers saisis appartenant à la ■■■■■ inscrite au RCS sous le numéro ■■■■ il me requiert à l'effet de procéder à la description de l'appartement situé 36, rue Nollet à Paris 17ème, au premier étage droite du bâtiment B correspondant au lot de copropriété n°14

EN AGISSANT EN VERTU DE :

- UN ACTE NOTARIE RECU PAR ME LE BOUFFO EN DATE DU 4 JUILLET 2013.
- UN COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIÈRE DÉLIVRÉ LE 2/11/2023
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R322-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Stéphanie ROBILLARD, Commissaire de Justice associée au sein de la SELARL KSR & Associés, société titulaire d'un office de commissaire de justice – Philippe KLEIN, Gérard SUISSA, Stéphanie ROBILLARD et Clémence COTI, Commissaires de justice associés sis 24-26, avenue du Général de Gaulle à ROSNY SOUS BOIS (93110) soussignée,





Me suis transportée ce jour au 36, Rue Nollet à Paris 17ème, au premier étage droite du bâtiment B

Et là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

La copropriété est composée de trois bâtiments.

L'accès à l'immeuble est sécurisé sur rue au moyen d'un digicode puis, pour le premier hall d'immeuble, au moyen d'un deuxième digicode.

L'accès au hall du bâtiment B est sécurisé également au moyen d'un digicode.

Les parties communes sont dans un état d'usure avancée.

Il n'y a pas d'ascenseur.

Le syndic de l'immeuble est le cabinet [REDACTED] dont l'adresse est 87, boulevard Haussmann 75008 PARIS.

La porte de l'appartement m'est ouverte par Madame [REDACTED] [REDACTED] qui m'autorise à procéder à mes opérations de description.

- ✓ *Elle m'indique être locataire de l'appartement avec son époux.*
- ✓ *Elle contacte ce dernier car c'est lui qui s'occupe de tout ce qui concerne le contrat de location.*
- ✓ *[REDACTED] [REDACTED] en ligne, m'indique qu'il s'engage à me transmettre son bail dans les plus brefs délais.*

Il s'agit d'un appartement de type F2 situé au sein du bâtiment sur cour.



KSR & ASSOCIÉS
Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr

3

PARTIES COMMUNES



CAISSE DES DEPOTS FR6340031000010000333947 K 71- CDCGERPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

KSR & ASSOCIÉS
Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr

4



CAISSE DES DÉPÔTS FR6340031000010000333947 K 71- CDCGERPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS



Distribution :

La porte d'entrée dessert une pièce principale avec cuisine ouverte et, sur la droite, une chambre puis, en face, une salle de bains.

DESCRIPTION

PIECE PRINCIPALE AVEC CUISINE OUVERTE

Côté cuisine, le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usure normale. Côté salon, le sol est recouvert de lames de parquet en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture en bon état. Autour du plan de travail, les murs sont recouverts de carreaux de carrelage en bon état.

Le plafond est recouvert de peinture en bon état. Il s'agit d'un faux plafond avec des spots encastrés.

La pièce prend jour, côté cuisine, par une fenêtre à simple battant, équipée de montants en PVC, de double vitrage et de barreaux métalliques.

La pièce prend également jour, côté salon, par une porte-fenêtre à deux battants, équipée de montants en PVC et de double vitrage. Il n'y a pas de volet.

Je note la présence, immédiatement à proximité de la porte d'entrée, du tableau électrique, du disjoncteur et du compteur électrique.



KSR & ASSOCIÉS
 Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DÉPÔTS FR6340031000010000333947 K 71- CDCGERPPXXX
 N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
 Commissaires de Justice associés
 24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

KSR & ASSOCIÉS
Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr

7



CAISSE DES DEPOTS FR6340031000010000333947 K 71- CDCGERPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

KSR & ASSOCIÉS
 Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS FR6340031000010000333947 K 71- CDCGERPPXXX
 N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
 Commissaires de Justice associés
 24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

SALLE DE BAINS

La porte d'accès à cette pièce comporte des traces de moisissure.

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en bon état.

Les murs sont carrelés jusqu'à une hauteur d'environ 2 m, en bon état. Au-delà, les murs sont recouverts de peinture en état d'usure avancée.

Le plafond est recouvert de peinture en état d'usure avancée avec des traces de moisissure.

La pièce est aveugle.

Eléments d'équipement :

- *Un ballon à production d'eau chaude.*
- *Une baignoire.*
- *Un lavabo.*
- *Une grille d'aération électrique.*
- *Un radiateur électrique.*



KSR & ASSOCIÉS
 Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS FR6340031000010000333947 K 71- CDCGERPPXXX
 N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
 Commissaires de Justice associés
 24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

KSR & ASSOCIÉS
Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI

11

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS FR6340031000010000333947 K 71- CDCGERPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

CHAMBRE

Le sol est recouvert de parquet en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usure avancée. Je constate la présence d'importantes traces d'humidité sous la fenêtre.

Le plafond est recouvert de peinture en état d'usure avancée.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants en PVC, de double vitrage et d'un garde-corps. Il n'y a pas de volet.

Elément d'équipement :

- Un radiateur électrique.



KSR & ASSOCIÉS
 Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS FR6340031000010000333947 K 71- CDCGERPPXXX
 N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
 Commissaires de Justice associés
 24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

KSR & ASSOCIÉS
 Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



CAISSE DES DEPOTS FR6340031 00001 0000333947 K 71- CDCGERPPXXX
 N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
 Commissaires de Justice associés
 24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



OBSERVATIONS GENERALES

Madame WADE m'indique qu'elle se chauffe uniquement avec des radiateurs électriques.

Elle m'indique également qu'il y a d'importants problèmes d'humidité au sein de l'appartement, notamment dans la salle de bains et dans la chambre.

Aucun expert n'étant disponible le jour de la réalisation du présent procès-verbal de description, j'ai mandaté Rui RIBEIRO, expert de la société ARIANE ENVIRONNEMENT afin qu'il réalise les diagnostics ultérieurement.



CAISSE DES DEPOTS FR6340031 00001 0000333947 K 71- CDCGERPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

KSR & ASSOCIÉS
Commissaires de Justice Associés
Ph. KLEIN G. SUISSA S. ROBILLARD C.COTI

16

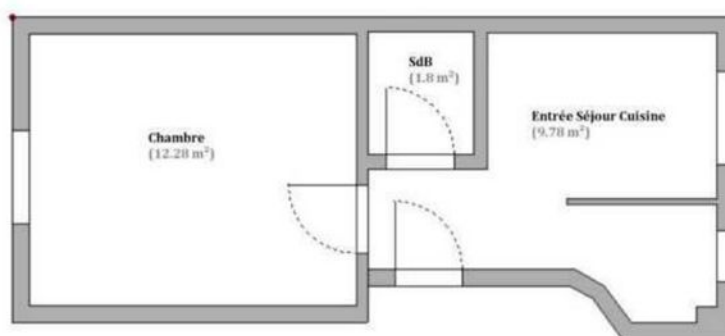
STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr

PLAN



CAISSE DES DÉPÔTS FR6340031 00001 0000333947 K 71- CDCGERPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr

J'annexe au présent procès-verbal le rapport de l'expert comprenant :

- Le certificat de surface privative pour 23,86m² loi carrez
- Le rapport sur l'état de repérage de l'amiante
- Le constat de risque d'exposition au plomb
- Le rapport de l'état relatif à la présence de termites
- Le diagnostic de performance énergétique
- Le rapport sur l'état de l'installation intérieure d'électricité
- L'état des risques et pollutions.

- Durée détaillée des opérations :
- - organisation des opérations (convocation, prise de rendez-vous expert, prise de rendez-vous et annulation serrurier): 30 minutes
- - opérations sur place : 1h00
- - mise en forme, récupération et analyse diagnostics, paiement des intervenants : 35 minutes

Telles sont mes constatations.
Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé
Le présent procès-verbal de constat
Pour servir et valoir ce que de droit

Stéphanie ROBILLARD



CAISSE DES DEPOTS FR6340031 00001 0000333947 K 71- CDCGERPPXXX
N° TVA intracommunautaire : FR 40949291447 - SIRET : 94929144700017
Commissaires de Justice associés
24-26, Avenue du Général de Gaulle 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

La partie saisie est devenue propriétaire desdits biens suivant acte reçu par Maître LE BOUFFO, Notaire Associé à PARIS (75), en date du 4 juillet 2013, publié au Service de la Publicité Foncière de **PARIS 9, le 12 juillet 2013, B214P09 Volume 2013 P, numéro 3053.**

En ce qui concerne l'origine antérieure, l'adjudicataire en fera son affaire personnelle et il est d'ores et déjà autorisé à se procurer à ses frais exclusifs tous actes de propriété antérieure qu'il avisera, toutes autorisations lui étant données par le poursuivant, lequel ne pourra en aucun cas être inquiété, ni recherché à ce sujet.

**RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ – ÉTAT DESCRIPTIF DE
DIVISION :**

D'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître LEFEVRE, Notaire à PARIS, le 10 mars 1953 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de La Seine troisième, le 29 avril 1953 volume 2106 numéro 37.

Modifié :

. Aux termes d'un acte reçu par Maître LEFEVRE, notaire à PARIS le 23 mars 1955 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de La Seine troisième le 15 avril 1955, volume 2448, numéro 12.

. Aux termes d'un acte reçu par Maître ROBINEAU, notaire à PARIS le 30 novembre 1967 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de PARIS NEUVIEME le 27 janvier 1968, volume 6373, numéro 9.

(cf. modificatif au règlement de copropriété – état descriptif de division ci-annexé)

34981

Formalité de publicité

27 JAN 1968

5

Depdt Vol. 319

Depdt Vol. 319

PARDEVANT Maître Bernard ROBINEAU,
Notaire à Paris, soussigné,

A CONTAR :

Monneur Pierre Alphonse D'INTLES,
époux de Madate Jacqueline Blanche EXPIM-
JACOTE, avec laquelle il demeure à Paris,
n° 62, rue de l'Étoile.

Né, à Boulogne-Billancourt, (S),
le dix-neuf novembre mil neuf cent
vingt-cinq.

AGISSANT, tant en son nom personnel,
qu'au nom et comme mandataire de :

Madame Jeanne Marie CASSAGNES, sans profession, demeurant à "Espinasse", commune de Sainte-Geneviève-sur-Argon (Aveyron), veuve en premières nocces et non remariée de Monsieur Gabriel Marius CASSAGNES.

Née, sur le neuvième arrondissement,
de Paris, le vingt-et-un mars mil
neuf cent-un.

En vertu :

— des pouvoirs donnés par Mademoiselle Albert ESC, Secrétaire du Maire, demeurant à Sainte-Denise-sur-Agence, (Aveyron), suivant acte reçu par Maître COUMENC, Notaire à Sainte-Denise-sur-Agence, le dix-sept janvier mil neuf cent-vingt-sept, dont une expédition sous seing privé a été jointe et annexée (après mention).

et, de la délégation de pouvoirs
donnée par Monsieur Albert BES, sus-
nommé, à Monsieur DANGLES, comparant,

Reproduction certifiée réalisée
par procédé héliographique "REGMA"
Société L. A. LOPHANE
Sur "REGMA" sans contact héliographique
"REGMA".
Contrôle des Sels 30-3-55

suivant note sous seing privé, en date à Sainte-Denovie-sur-Argence du vingt novembre dernier
demandé ci-joint et annexé après mention.

LEQUEL, préalablement au modificatif qu règlement de copropriété, objet des présentes, a exposé ce qui suit. —

EXPOSZ

I.- RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ

Aux termes d'un acte reçu sous seing privé, en date à Paris, du dix-sept mars mil neuf cent cinquante-trois, déposé au rang des minutes de Maître Pierre LEPAGE, Notaire à Paris, le même jour, publié au troisième bureau des Hypothèques de la Seine, le vingt-neuf avril mil neuf cent cinquante-trois, volume 106, n^o 97.

Il a été établi le règlement de copropriété, avec état descriptif de division, d'un immeuble, sis à Paris, n° 36, rue Voltaire, d'une contenance superficielle de deux cent quatre-vingts mètres carrés, environ, d'après les titres.

Aux termes de cet acte, l'immeuble a été divisé en trente-deux, comprenant, notamment, un lot ayant reçu le numéro treize bis,

designs!
- LOT NUMERO 13 BIS ✓

- Dans le premier bâtiment sur cour.
- Au rez-de-chaussée sur première cour, deux pièces à usage de dépôt.
- Droit d'usage des water-closets communs du bâtiment.

Ce règlement a été modifié, aux termes d'un acte reçu par ledit Maître LEBEVEZ, le vingt-trois mars mil neuf cent cinquante-cinq, dont une expédition a été transmise au troisième bureau des Hypothèques de la Seine, le quinze suivant, volume 3-448, n° 1.

Aux termes de ce modificatif, le lot numéro treize bis, ci-dessus, a été annulé et remplacé par deux nouveaux lots, savoir :

LOT NUMERO TREIZE BIS.— Comprenant,
a) La propriété exclusive et particulière, dans le premier
bâtiment sur cour,

A l'acquisition de Madame FEZET, sus-nommée, notamment, le lot numéro trois bis, ci-dessus désigné. Une expédition de cet acte sera publiée en même temps que les présentes.

IV.- DONATION DANIELS.-

Aux termes d'un acte reçu par le Notaire sousigné, le trois mars mil neuf cent soixante-sept, Monsieur Antoine DANIELS, sus-nommé, a fait donation entre-vifs, à titre de partage anticipé,

A : Monsieur Pierre DANIELS, comparant, son fils, et Monsieur Robert Marius GOMEST, Peintre, demeurant à Montrouil, (93), n° 48bis, boulevard Henri Barbusse, époux de Madame Danielle Angèle LOPEZ.

M, sur la autorisation accordée par le Tribunal de Paris, le quatre juin mil neuf cent vingt-sept,

Son petit-fils, seul enfant issu du mariage de Monsieur Robert GOMEST et de Madame Marcelle Jeanne Françoise DANIELS, décédée à Nodaz (Aveyron), le quinze avril mil neuf cent quarante.

Monsieur Pierre DANIELS et Monsieur GOMEST, étant ses seuls présumptifs héritiers,

De la nue-propriété de divers biens immobiliers, lui appartenant, parmi lesquels se trouvaient, notamment, le lot numéro treize bis, ci-dessus désigné, l'usufruit étant réservé au profit du donateur sa vie durant.

Aux termes de cet acte, ledit lot a été attribué à Monsieur Pierre DANIELS.

Cet acte n'a pas été publié, mais le sera en même temps que les présentes.

V.- DECES DE MONSIEUR DANIELS.-

Monsieur Antoine DANIELS, sus-nommé, est décédé en son domicile, à Alpuoch, le neuf mars mil neuf cent soixante-sept, laissant pour seuls héritiers :

- Monsieur Pierre DANIELS, son fils, comparant, et, Monsieur GOMEST, son petit-fils, sus-nommé.

Ces faits et qualités sont constatés en un acte de notoriété dressé par Maître GEFUPOUR, Notaire à Laguide, (Aveyron), le vingt mars ----- mil neuf cent soixante-sept.

- Au rez-de-chaussée, à gauche, sur première cour, d'une chambre à usage de dépôt, - droit d'usage du water-closet commun du bâtiment.

b) Et, la copropriété à concurrence des : - cent quarante-cinq/dix-millièmes des parties communes de l'ensemble de l'immeuble, - cent quarante-cinq/trois mille deux cent-douzièmes de toutes les choses et parties communes particulières du premier bâtiment sur cour.

LOT NUMERO TREIZE TER.- Comparant :

a) La propriété exclusive et particulière, dans le premier bâtiment sur cour,

- Au rez-de-chaussée, à droite, sur première cour, d'une pièce à usage de chambre, - droit d'usage du water-closet commun du bâtiment.

b) Et, la copropriété à concurrence des :

- cent-dix/dix-millièmes des parties communes de l'ensemble de l'immeuble,

- cent-dix/trois mille deux cent douzièmes de toutes les choses et parties communes particulières du premier bâtiment sur cour.

II.- ACQUISITION FEZET.-

Aux termes d'un acte reçu par Maître LEVERNE, Notaire à Paris, le deux mars mil neuf cent cinquante-neuf, Madame FEZET, sus-nommée, a acquis des époux PAUL-SOYRON, divers lots parmi lesquels se trouvait le lot numéro treize bis, ci-dessus désigné.

Une expédition de cet acte a été publiée au troisième bureau des Hypothèques de la Seine, le vingt mars mil neuf cent cinquante-neuf, volume 3.526, n° 17.

III.- ACQUISITION DANIELS ANTOINE.-

Aux termes d'un acte reçu par Maître COURIC, Notaire à Sainte-Geneviève-sur-Argence, le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante-sept, Monsieur Antoine Marius DANIELS, propriétaire, sans profession, demeurant à Alpuoch, (Aveyron), divorcé en premières noces de Madame FROESSE Marie, et époux en secondes noces de Madame Jeanne Emilie CALME, M, à Alpuoch, (Aveyron), le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Madame Jeanne Marie CASCAU...S sans profession demeurant à Est), épouse de Sainte-Genovieve curé de la paroisse de Saint-Jacques et non remarquée de Monsieur Gabriel Marquis prêtre titulaire de Monsieur.

Née à Paris sur le neuvième arrondissement le vingt et un mars il neuf cent un.

Liquelle a par ces présentes, constitué pour mandataire:

Préciser toutes demandes d'autorisation y relatives, faire à ce sujet toutes déclarations et affirmations.

Établir tous règlements de copropriété, déterminer les parties communes et les parties diverses; fixer les droits, les obligations et les charges de copropriétaires; organiser le fonctionnement du syndicat des copropriétaires et l'administration des immeubles; nommer le syndic; fixer ses attributions; régler les rapports de voisinage et de copropriétés des copropriétaires; établir le cas échéant tout traité de cour comme cession, etc.

Faire dresser tous cahiers de charges, actes de ventes et procès-verbaux d'adjudication, faire toutes déclarations relatives aux locations, faire établir la désignation et l'origine de propriété dudit immeuble à toutes garanties ainsi qu'obligation de toutes justifications, salaires et certificats de radiation; fixer l'époque d'entrée au rapport de toutes justifications, salaires et en lousance, convenir du mode et des sommes de paiement des prix; les toucher, soit comptant, soit aux échéances convenues, ou par anticipation ainsi que tous intérêts et accessoires, faire s'il y a lieu toutes imputations sur les prix de loyers d'avance ou dépôts de garantie, consentir toutes prorogations de délai, faire toutes déclarations et indications de paiement aux créanciers inscrits sur les immeubles consentir toutes évocations.

Faire tous règlements de la totalité ou de partie des dits immeubles ci-dessus avec telles personnes, contre tels autres biens et à telles conditions que le mandataire avisera, stimuler toutes obligations recevoir ou payer soit comptant, soit aux termes convenus ou par anticipation, ainsi qu'aux intérêts et accessoires, vendre comme il est dit ci-dessus les immeubles reçus en contre-charges.

Désigner la constituante de tous droits de privilège et action résolutoire et dispenser tous notaires de prendre, lors de la publication des contrats de vente, procès-verbaux d'adjudication ou actes d'échange, inscription de privilège de vendeur pour sûreté des prix et sommes payés autrement qu'en espèces et de l'exécution des charges de la convention et de l'exécution des charges de la convention, tout ou partie des prix de ventes ou soultes à charges, toucher les prix des transports.

Accepter des acquits ou récépissés ou de tous autres, toutes garanties mobilières et immobilières qui pourraient être demandées pour assurer le paiement des prix de ventes et soultes d'échanges, ainsi que le transport de toutes indemnités d'assurances.

Régler et arrêter tous comptes et erreurs de charges, en payer ou recevoir le montant.

Faire toutes déclarations d'état civil et autres; déclarer notamment comme la constituante le fait ici :

Qu'elle est née aux dates et lieux sus-indiqués :

Qu'elle est venue en premiers noces et non remariée de Monsieur PÉZET.

Qu'elle ne remplit et n'a jamais rempli

de fonctions emportant hypothèque légale. Et qu'elle peut disposer librement des biens lui appartenant.

Fixer l'entrée en jouissance à la date du premier janvier mil neuf cent seize. Faire toutes affirmations prescrites par la loi, relativement à la sincérité des prix de ventes des transports et des autres d'échanges.

Le toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer quittances, consentir mentions et autorisations totales ou partielles, avec ou sans garantie, consentir toutes limitations de privilèges et toutes autres, stimuler toute concurrence, faire valoir les priorités, stimuler tout droit de privilège hypothécaire, action résolutoire et autres et consentir la radiation partielle ou définitive de toutes inscriptions, de toutes charges, oppositions et autres, le tout avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes décharges à Messieurs les conservateurs hypothèques. Permettre ou se faire remettre tous titres et pièces en donner ou retirer décharge.

En cas de difficulté et à défaut de voie contentieuse, toutes les parties, contractantes et diligences nécessaires, puis les pénétrations de la conciliation jusqu'à l'observation et l'exécution de tous règlements, et après, procéder à tous ordres de tous mandats, toucher le montant de toutes collations, former toutes demandes en résolution de ventes ou d'échanges, accepter toutes résolutions ou résolutions volontaires.

Au cas où l'état requis lors de la publication des actes de vente ou d'échange révélerait une inscription de l'une ou de l'autre de ces hypothèques, donner mainlevée de celle-ci avec désistement de tous droits dans le mois de la notification qui lui en sera faite; consentir toutes décharges à Monsieur le Conservateur des hypothèques qui sera appelé à effectuer la radiation de ces inscriptions.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, procès-verbaux et pièces quelconques, faire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

DEUT ACTE:

Fait et passé à Epinal, commune de Sainte-Geneviève sur Argence (Avevron) En la demeure de Madame PÉZET

L'an mil neuf cent soixante sept
le dix sept janvier
et après lecture la comparante a signé avec
le Notaire

A la minute sont les signatures :
En marge se trouve la mention suivante :
Enregistré à Espalun le 23 Janvier 1967
Folio 47 - Bord. 377
Reçu : dix francs
signé: CUCQ

Sur ces deux pièces se trouve la mention
suivante :
Annexé à la minute d'un acte reçu par le
Notaire à Paris sousigné, le trente novembre mil
neuf cent soixante sept

signé: T. ROBINEAU

Le notaire soussigné habite au 15 rue de la Harpe, 75005 Paris, 5 rue de la Harpe, 75005 Paris.

1°) La présente copie contenue en deux
feuilles exactement collationnées et conforme à la minute et
à l'expédition destinée à recevoir la mention de publication
et approuve
sans renvoi

2°) Que l'identité complète des parties dénommées
dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en fin
de la page

Paris, le vingt-sept décembre
mil neuf cent soixante-sept

m. b. i. a. n.
l

. Aux termes d'un acte reçu par Maître MESUREUR, notaire à PARIS le 14 septembre 2009 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de PARIS NEUVIEME le 16 octobre 2009, volume 2009P, numéro 4502 suivi d'une attestation rectificative publiée le 3 août 2010 volume 2010 P numéro 3954.

(cf. modificatif au règlement de copropriété – état descriptif de division ci-annexé)


 DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Formule de publication

pour l'établissement d'expéditions, copies, extraits d'actes ou décisions judiciaires à publier)

0000-0001-9786-400X

Date : 16/10/2009

Volume : 2008 P N° 4502

125.00 HUR

1000

Salaires : 15.00 EUR

Droits : 125,00 EUR

TOTAL.

L'AN DEUX MILLE NEUF,
Le quatorze (14) septembre
A PARIS (5ème), 9 boulevard Saint-Michel, au siège de l'Office
Notarial, ci-après nommé,

Maître Ludovic MESUREUR, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Pierre BERTRAND, Christine GRÉMONT-LARDIÈRE, Ludovic MESUREUR, notaires", titulaire d'un Office Notarial à PARIS (5^{ème}), 9 Boulevard Saint-Michel.

A RECU le présent acte à la requête de :

LA SCI LOGANOL/Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 euros, dont le siège est à PARIS (17^{ème}) 36 rue Nollet, identifiée au SIREN sous le numéro 337 960 702 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Représentée par **Madame Marie-Noëlle LARDIERE**, secrétaire,
demeurant à **PARIS (5^{ème})** 9 Boulevard Saint Michel, en vertu des pouvoirs qui
lui ont été conférés par **Monsieur pierre BURY** aux termes d'une
procuration sous seing privée en date à **PARIS**, du **4 Août 2009**, dont l'original
est demeuré joint et annexé après mention.

Monsieur Pierre BURY agissant en sa qualité de gérant unique, est demeuré conjoint et annexe après ratification.

A l'effet d'établir ainsi qu'il suit LE MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE concernant un immeuble ou ensemble immobilier situé à :

PARIS (75017) 36 rue Nollet.

2.

2

EXPOSE

Les présentes s'appliquent à une construction édifée sur un terrain
situé à PARIS (17^{ème}) 36 rue Nollet comprenant :

- un premier bâtiment sur rue élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée, de cinq étages carrés et d'un sixième étage mansardé, couvert de zinc. Cour derrière.

A la suite de cette cour,

- un deuxième bâtiment élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée et de quatre étages carrés couverts en zinc.

- un troisième bâtiment au fond, élevé sur cave, d'un rez-de-chaussée et de cinq étages carrés, couvert en zinc.

Et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit	Surface
	CO	89	36 rue Nollet	00 ha 02 a 92 ca

Division de l'ensemble immobilier

Etat descriptif de division originale

Aux termes d'un acte reçu par Maître LEFEVRE, notaire à PARIS, le 17 Mars 1953 il a été établi le règlement de copropriété et l'état descriptif de division de l'immeuble situé à PARIS (17^{ème}) 36 rue Nollet, cadastré section CO numéro 89, lieudit "36 rue Nollet", pour 02 a 92 ca.

Une expédition de cet acte a été transcrite au 3^{ème} bureau des
bibliothèques de la Seine 29 Avril 1953, volume 2106, numéro 37

Aux termes de cet acte il a été créé 32 lots de copropriété, numérotés de 1 à 32 (notamment un lot avant reçu le numéro 13 bis).

Modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître LEFEVRE, Notaire à PARIS, le 18 et 25 Février 1955 et 23 Mars 1955, dont une copie authentique a été publiée au 3ème bureau des hypothèques de la Seine, le 15 avril 1955 volume 2448 numéro 12 comprenant l'annulation du lot numéro-13 bis rattaché par les lots numéros 13 bis et 13 ter).

- aux termes d'un acte reçu par Maître ROBEAU, Notaire à PARIS, le 30 novembre 1967, dont une copie authentique a été publiée au 3ème bureau des hypothèques de la Seine, le 27 janvier 1968, volume 6373 numéro 9 (comprenant l'annulation du lot numéro 13 bis remplacé par le lot numéro 33).

CECI EXPOSE, il est procédé au MODIFICATIF DE L'ETAT
DESCRITIF DE DIVISION objet des présentes, comprenant :

—

35. La division du lot numéro 1 et la création des lots numéros 34 et

DIVISION DU LOT NUMERO 1

EXPOSE

La SCI LOCANOL, ci-dessus nommée, est propriétaire dans l'immeuble situé à PARIS (17^{ème}) 36 rue Nollet du lot numéro 1, ci-après désigné, par suite des faits et actes suivants :

1er - Acquisition par la SCI du "36 RUE NOLLET" :

La Société Civile Immobilière du "36 RUE NOLLET" au capital de 1.524.49 euros, dont le siège est à PARIS (17^{ème}) 36 rue Nollet, identifiée au SIREN sous le numéro 337 960 702 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS est propriétaire du lot numéro 1 ci-après désigné :

Lot numéro un (1) :

Dans le bâtiment sur rue au rez-de-chaussée, une BOUTIQUE, une ARRIERE BOUTIQUE et cuisine.
Au premier étage : un LOGEMENT sur cour, comprenant : entrée, une chambre et un débarras.
Au sous-sol, une CAVE portant le numéro 5.
Dans le premier bâtiment sur cour, au sous-sol, deux CAVES.
Le tout contigu ayant accès par l'arrière boutique du bâtiment sur rue.

Et les 1.320/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
Et les 853/4.915èmes des parties communes générales du bâtiment sur rue.

Par suite de l'acquisition qu'elle en a faite, avec un autre lot, de :

Monsieur Pierre Alphonse DANGLES, retraité,
Demeurant à PARIS (75004) 8 rue Charlemagne,
Epoux de Madame Jacqueline Blanche EMPTOZ-LACOTE,
Né à BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), le 19 Novembre 1925.

Aux termes d'un acte reçu par Me GUERIN, notaire prédécesseur du notaire soussigné, le 10 Septembre 1986 dont une copie authentique a été publiée au g^{ème} bureau des hypothèques de PARIS, le 10 Octobre 1986, volume 1986 P, numéro 4905.

Ladite acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de 255.000 Frs payé comptant aux termes de l'acte qui en contient quittance.

1er - Dépôt de pièces :

Aux termes d'un acte reçu par Me MESUREUR, notaire soussigné, ce jour 2009 il a été réalisé le changement de dénomination de la Société Civile Immobilière du "36 RUE NOLLET" au capital de 1.524.49 euros, dont le siège est à PARIS (17^{ème}) 36 rue Nollet, identifiée au SIREN sous le numéro 337 960 702 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS qui deviendra à compter du 20 Novembre 1986 : "SCI LOCANOL" et la modification en conséquence de l'article 3 des statuts.

Une expédition de cet acte est en cours de publication au g^{ème} bureau des hypothèques de PARIS.

DECLARATIONS

En application des dispositions de la loi numéro 2000-1208 du 13 Décembre 2000, les requérants déclarent que le présent modificatif n'entre pas dans le cadre des interdictions prévues aux trois premiers alinéas de l'article L111-6-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, savoir :

- toute division par appartements d'immeubles qui sont frappés d'une interdiction d'habiter ou d'un arrêté de péril, ou sont déclarés insalubres, ou comportent pour le quart au moins de leur superficie totale des logements loués ou occupés classés dans la catégorie IV visée par la loi numéro 48-1360 du 1^{er} Septembre 1948,
- toute division d'immeuble en vue de créer des locaux à usage d'habitation d'une superficie et d'un volume habitables intérieurs respectivement à 14 m² et à 33 m³ ou qui ne sont pas pourvus d'une installation d'alimentation en eau potable, d'une installation d'évacuation des eaux usées ou d'un accès à la fourniture de courant électrique, ou qui n'ont pas fait l'objet de diagnostics amiante en application de l'article L 1311-1 du Code de la santé publique et risque de saturnisme lorsque l'immeuble est soumis aux dispositions de l'article L 1334-5 du même code
- toute division par appartements d'immeuble de grande hauteur à usage d'habitation ou à usage professionnel ou commercial et d'habitation dont le contrôle exercé par la commission de sécurité a donné lieu à un avis défavorable de l'autorité compétente ou des prescriptions qui n'ont pas été exécutées.

CECI EXPOSE

La SCI LOCANOL décide de diviser le lot numéro 1 ci-dessus désigné et de créer les lots numéros 34 et 35.

DIVISION

Le Lot numéro 1 de l'état descriptif de division sus-énoncé est supprimé et remplacé par deux nouveaux lots portant respectivement les numéros 34 et 35, ci-après :

CREATIONS DES LOTS NUMEROS 34 et 35

Lot numéro trente quatre (34) :

Dans le bâtiment sur rue et premier bâtiment sur cour, au rez-de-chaussée, une BOUTIQUE, une ARRIERE BOUTIQUE, l'escalier intérieur d'accès au sous-sol. Au sous-sol, trois caves.

Et les 915/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
Et les 554/4.915èmes des parties communes générales du bâtiment sur rue.
Et les 467/3.212èmes des parties communes générales du premier bâtiment sur cour.

Dont la superficie est de 35 m² ainsi qu'il résulte d'une attestation établie par le Cabinet MORIN & Associé 12 rue Flatters 75005 PARIS, en date du 7 Octobre 2008.

Lot numéro trente cinq (35) :

Dans le bâtiment sur rue, au premier étage, porte droite, un STUDIO comprenant une entrée avec coin cuisine, un séjour, une salle d'eau avec W.C.

Et les 405/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
Et les 299/4915èmes des parties communes générales du bâtiment sur rue.

Dont la superficie est de 18,6 m² ainsi qu'il résulte d'une attestation établie par le Cabinet MORIN & Associé 12 rue Flatters 75005 PARIS, en date du 7 Octobre 2008.

CHARGES

Ces lots nouvellement créés supporteront les charges générales à savoir :

Lot numéro 34 : 915/10.000èmes
Lot numéro 35 : 405/10.000èmes

Les charges générales du bâtiment sur rue :

Lot numéro 34 : 554/4.915èmes
Lot numéro 35 : 299/4.915èmes

Les charges générales du premier bâtiment sur cour :

Lot numéro 34 : 467/3.212èmes
Lot numéro 35 : néant

} 7-

TABLEAU RECAPITULATIF DES LOTS
Suppression du lot numéro 1
création des lots numéros 34 et 35

TABLEAU RECAPITULATIF DES LOTS
SITUATION ANCIENNE

N° du lot	Désignation	Quote-part générales en 10.000èmes	Quote-part particulières en 4.915èmes au bâtiment sur rue	Quote-part particulières en 3.212èmes au 1 ^{er} bât. sur cour	Quote-part particulières en 1.873èmes au 2 ^{ème} bât. sur cour
1	Dans le bâtiment sur rue Au rez-de-chaussée : Boutique, arrière boutique et cuisine. Au 1 ^{er} étage : Logement sur cour. Au sous-sol : Cave numéro 5. Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour Au sous-sol : Deux caves. Le tout contigu ayant accès par l'arrière de la boutique du bâtiment sur rue.	1.320	853	467	
2	Dans le bâtiment sur rue Au 1 ^{er} étage porte face : un appartement Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour Au sous-sol : Une cave numéro 14.	455	443	12	
3	Dans le bâtiment sur rue Au 2 ^{ème} étage : un appartement	785	785		

} 7-

	Au sous-sol : Une cave numéro 4.			
4	Dans le bâtiment sur rue Au 3 ^{ème} étage porte droite : un appartement Au sous-sol : Une cave numéro 3.	555	555	
5	Dans le bâtiment sur rue Au 3 ^{ème} étage porte gauche : un logement.	200	200	
6	Dans le bâtiment sur rue Au 4 ^{ème} étage porte droite : un appartement Au sous-sol : Une cave numéro 9.	565	565	
7	Dans le bâtiment sur rue Au 4 ^{ème} étage porte gauche : un logement.	200	200	
8	Dans le bâtiment sur rue Au 5 ^{ème} étage porte droite : un appartement Au sous-sol : Une cave numéro 7.	535	535	
9	Dans le bâtiment sur rue Au 5 ^{ème} étage porte gauche : un logement.	190	190	
10	Dans le bâtiment sur rue Au 6 ^{ème} étage porte droite au fond du couloir un logement.	180	180	

	Droit à l'usage des water-closets communs sur le palier avec les lots 11 et 12.			
11	Dans le bâtiment sur rue Au 6 ^{ème} étage gauche : un logement. Droit à l'usage des water-closets communs sur le palier avec les lots 10 et 12.	210	210	
12	Dans le bâtiment sur rue Au 6 ^{ème} étage porte gauche au fond du couloir un logement. Droit à l'usage des water-closets communs sur le palier avec les lots 10 et 11.	175	175	
13	Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cours Au rez-de-chaussée, 2 ^{ème} cour : un logement. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.	110	110	
13	Dans le 1 ^{er} bâtiment sur ter cours Au rez-de-chaussée, à droite, 1 ^{ère} cour : Une pièce à usage de chambre. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.	110	110	
14	Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cours Au 1 ^{er} étage à droite :	275	263	12

Un appartement. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.				
Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour				
Au sous-sol : Une cave numéro 21.				
Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour	280	274	6	
Au 1 ^{er} étage porte gauche : Un appartement.				
Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.				
Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour				
Au sous-sol : Une cave numéro 22.				
Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour	305	299	6	
Au 2 ^{ème} étage porte droite : Un appartement.				
Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.				
Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour				
Au sous-sol : Une cave numéro 16.				
Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour	315	303	12	
Au 2 ^{ème} étage porte gauche : Un appartement.				
Droit à l'usage des water-closets communs				

du bâtiment.				
Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour				
Au sous-sol : Une cave numéro 19.				
Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour	320	320		
Au 3 ^{ème} étage à droite : Un appartement.				
Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.				
Au sous-sol : Une cave numéro 15.				
Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour	315	303	12	
Au 3 ^{ème} étage porte gauche : Un appartement.				
Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.				
Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour				
Au sous-sol : Une cave numéro 18.				
Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour	310	298		
Au 4 ^{ème} étage à droite : Un appartement.				
Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.				
Dans le bâtiment sur rue				
Au sous-sol : Une cave numéro 8.				

21	Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour Au 4 ^{ème} étage porte gauche : Un appartement. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment. Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour Au sous-sol : Une cave numéro 20.	330	302	28
22	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour Au rez-de-chaussée : Un logement. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.	150		150
23	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour Au rez-de-chaussée : Une chambre sur cour avec accès par le vestibule. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.	70		70
24	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour Au 1 ^{er} étage : Un appartement. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment. Au sous-sol : Une cave numéro 17.	285		285

25	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour Au 2 ^{ème} étage : Un logement auquel on accède par une passerelle. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.	185		185
26	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour Au 2 ^{ème} étage porte face : Un logement. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment. Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour Au sous-sol : Une cave numéro 13.	150	6	144
27	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour Au 3 ^{ème} étage : Un logement auquel on accède par une passerelle. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.	185		185
28	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour Au 3 ^{ème} étage porte face : Un logement. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment. Dans le bâtiment sur rue Au sous-sol :	150	6	144

	Une cave numéro 12.				
29	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour. Au 4 ^{ème} étage : Un logement auquel on accède par une passerelle. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.	185			185
30	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour. Au 4 ^{ème} étage porte face : Un logement. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.	150			150
31	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour. Au 5 ^{ème} étage : Un logement auquel on accède par une passerelle. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment. Dans le bâtiment sur rue. Au sous-sol : Une cave numéro 1.	175	6		169
32	Dans le 2 ^{ème} bâtiment sur cour. Au 5 ^{ème} étage porte face : Un logement. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.	130			130
33	Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour.	145		145	

	Au rez-de-chaussée, à gauche, 1 ^{er} cour : Une chambre à usage de dépôt. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.				
	Total	10.000	4.915	3.212	1.873

SITUATION NOUVELLE

N° du lot	Désignation	Quote-part générales en 10.000èmes	Quote-part particulières en 4.915èmes au bâtiment sur rue	Quote-part particulières en 3.212èmes au 1 ^{er} bât. sur cour	Quote-part particulières en 1.873èmes au 2 ^{ème} bât. sur cour
1	Dans le bâtiment sur rue. Au rez-de-chaussée : Boutique, arrière boutique et cuisine. Au 1 ^{er} étage : Logement sur cour. Au sous-sol : Cave numéro 5. Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour. Au sous-sol : Deux caves. Le tout contigu ayant accès par l'arrière de la boutique du bâtiment sur rue.	(supprimé) divisé en lots 34 et 35	(supprimé) divisé en lots 34 et 35	(supprimé) divisé en lots 34 et 35	
2	Dans le bâtiment sur rue. Au 1 ^{er} étage porte face : un appartement. Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cour. Au sous-sol : Une cave numéro 14.	455	443	12	

15				
3	Dans le bâtiment sur rue Au 2 ^{ème} étage : un appartement Au sous-sol : Une cave numéro 4.	785	785	
4	Dans le bâtiment sur rue Au 3 ^{ème} étage porte droite : un appartement Au sous-sol : Une cave numéro 3.	555	555	
5	Dans le bâtiment sur rue Au 3 ^{ème} étage porte gauche : un logement	200	200	
6	Dans le bâtiment sur rue Au 4 ^{ème} étage porte droite : un appartement Au sous-sol : Une cave numéro 9.	565	565	
7	Dans le bâtiment sur rue Au 4 ^{ème} étage porte gauche : un logement.	200	200	
8	Dans le bâtiment sur rue Au 5 ^{ème} étage porte droite : un appartement Au sous-sol : Une cave numéro 7.	535	535	
9	Dans le bâtiment sur rue Au 5 ^{ème} étage porte gauche :	190	190	

2

16				
	un logement.			
10	Dans le bâtiment sur rue Au 6 ^{ème} étage porte droite au fond du couloir un logement. Droit à l'usage des water-closets communs sur le palier avec les lots 11 et 12.	180	180	
11	Dans le bâtiment sur rue Au 6 ^{ème} étage gauche : un logement. Droit à l'usage des water-closets communs sur le palier avec les lots 10 et 12.	210	210	
12	Dans le bâtiment sur rue Au 6 ^{ème} étage porte gauche au fond du couloir un logement. Droit à l'usage des water-closets communs sur le palier avec les lots 10 et 11.	175	175	
13	Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cours Au rez-de-chaussée, 2 ^{ème} cour : un logement. Droit à l'usage des water-closets communs du bâtiment.	110	110	
13 ter	Dans le 1 ^{er} bâtiment sur cours Au rez-de-chaussée, à droite, 1 ^{ère} cour : Une pièce à usage de chambre.	110	110	

7-